



Moderne et tournée vers l'avenir, Longueuil est la ville-centre de l'agglomération de Longueuil qui regroupe plus de 456 912 personnes. Longueuil se distingue par la qualité des services essentiels qu'elle offre à sa population, par sa programmation culturelle riche et variée, de même que par son fort potentiel de développement économique. Forte de ses 360 ans d'histoire, Longueuil propose aussi un milieu de vie stimulant et accueillant propice à l'épanouissement des familles, dans lequel se côtoient de grands espaces verts, des quartiers résidentiels et urbains paisibles ainsi qu'un milieu d'affaires prospère. Elle offre une rémunération globale et une gamme d'avantages sociaux concurrentiels. La Ville souscrit également à un programme d'accès à l'égalité en emploi et encourage la progression de ses employés au sein de son organisation.

Titre de l'emploi :

Experte ou expert - Gestion corporative des actifs

Direction :

Grands projets et infrastructures en eau et bâtiments

Catégorie :

Col blanc

Domaine d'emploi :

Professionnel

Salaire :

46,85\$ - 63,80\$

Type d'engagement :

Régulier Temps plein

Horaire :

Article 26.04 - 35 heures (4,5 jours/semaine)

Lieu de travail :

4250, chemin de la Savane - Télétravail possible selon la politique interne

Concours numéro :

GPIEB - 2026 - 3

Durée de l'affichage :

Mandat :

L'expert ou l'experte – gestion corporative des actifs accomplit des tâches relevant de la gestion corporative des actifs sous la Direction du Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets. Sa supérieure ou son supérieur lui délègue pleine autorité dans l'exécution des mandats qui lui sont confiés. La personne est responsable de la mise en œuvre d'une vision consolidée de la gestion des actifs à la Ville selon les meilleures pratiques en gestion des actifs (IAM, ISO55001, etc.). Elle guide et conseille les Directions partenaires dans la standardisation des pratiques et collabore avec la Gestion corporative des projets pour l'arrimage de divers indicateurs qui facilitent la prise de décision dans la planification des investissements de la Ville. Elle établit et maintient les liens entre la Direction et les autres services municipaux, bénéficiaires ou collaborateurs de la Gestion corporative des actifs.

Exigences :

- Baccalauréat en génie de la construction, en génie civil ou toutes formations pertinentes et équivalentes;
- Être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- Cinq (5) années et plus d'expérience pertinente à la fonction;
- Connaissance des principes généraux de gestion d'actifs associés aux meilleures pratiques en infrastructures municipales;
- Connaissance du Progiciel de gestion intégrée;
- Connaissance du IAM (Institute asset management);
- Habileté d'organisation et de planification;
- Capacité à gérer la pression;
- Démontrer de la créativité et de l'initiative dans l'organisation et dans la réalisation de son travail;
- Aptitude pour le travail d'équipe et pour la collaboration transversale avec d'autres divisions;
- Esprit d'analyse et d'identification de solutions;
- Habileté dans la rédaction administrative et technique;
- Très bonne connaissance de la langue française orale et écrite;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Connaissances des logiciels Word, Excel, MS-Project, Access, logiciel d'entretien et logiciel de gestion des actifs et PowerBI.

Exigence supplémentaire :

- Réussite du test de français (article 9.04 a)



La Ville applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Ce programme est conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et a été mis en place dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Dans ce cadre, nous invitons les employés et les candidats à compléter leur profil en répondant aux questions qui ont pour objet d'identifier les personnes membres de ces groupes. Certaines mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Si applicable, veuillez préciser vos besoins particuliers reliés à votre handicap en ajoutant un document dans la section informations professionnelles. Les renseignements recueillis lors de cette identification ne serviront qu'aux fins de l'application de la Loi et seront strictement confidentiels. Nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue.

Processus de sélection :

Afin de s'arrimer aux nouvelles réalités du télétravail et de l'organisation flexible du travail, prendre note que la Ville de Longueuil privilégie des processus de sélection en vidéoconférence, et ce, tant pour les employés internes que pour les candidats externes.

Lors du dépôt de votre candidature, nous vous saurions gré de bien vouloir joindre à votre profil Manitou tous les documents pertinents à l'analyse de votre candidature, et ce, avant la fin de la période d'affichage.

Également, prendre note que le processus de sélection débute uniquement une fois que l'affichage est terminé. Pour les candidats retenus, les premières correspondances se feront par courriel. Merci de rester à l'affût de ces derniers et de consulter régulièrement vos courriels indésirables.

longueuil.quebec/emplois

longueuil
